



SYNTHESE  
19.06.2018

EXPRESSION DES USAGERS



---

# **GROUPE DE PAROLE**

---

**19/06/2018**

---

## **LES USAGERS & LES MEMBRES DU GROUPE PRESENTS**

11 personnes protégées présentes et 8 salariés

## **DEROULE**

- **13 :45 :ANIMATION :**
- **Une pause a lieu à mi-séance**
- **Une restitution de l'instance a lieu en fin de séance avec le groupe pour recueillir leurs observations sur le contenu de la séance.**
- **Il est à noter que les deux groupes initialement prévus ont été ramenés à un seul, au regard du nombre prévu de désistements (13 personnes)**

## **PRESENTATION INSTANCE ETCOMPTRE RENDU FAIT DE LA 1ERE SEANCE**

- 1- Présentation au groupe du nouveau participant et explication du Projet « groupe expression des usagers ».**
- 2- Présentation d'un groupe« Expression des usagers » au niveau régional.**

Il s'adresse à l'ensemble des personnes sous mesure de protection juridique de la région Provence Alpes Côte d'Azur et a pour objectif de favoriser leur participation à l'évaluation et à l'amélioration de la qualité dans l'exercice de leurs droits. Une première réunion de lancement s'est tenue le 14 novembre 2017. Une prochaine réunion plénière aura lieu le Jeudi 12 juillet 2018, de 10h à 16h00Au Domaine de la Castille – Route départementale de la Farlède – 83260 Solliès Ville.

Il est possible de s'y rendre par le bus et de prendre le repas sur place, les bordereaux seront communiqués aux personnes intéressées.

- 3- Retour sur l'assemblée générale de l'UDAF Du VAR :**

4 personnes ont participé à l'assemblée générale du Var et ont apporté leur témoignage sur ce moment. Les personnes ont pensé qu'il y avait beaucoup de chiffres mais que c'était intéressant dans l'ensemble, ils ont pu parler librement, certains étaient très émus. Très vite les personnes protégées ont souhaité parler de leur budget.

### 4- Thème du budget

Les personnes protégées ont pu reparler du contenu de la précédente réunion où le budget a été abordé, ils ont bien compris que le budget contenait des charges fixes et des dépenses. Les personnes protégées ont donné des solutions pour mieux gérer leur budget : ex : la question de la faiblesse des ressources au regard du coût de la vie est à nouveau abordé, avec quelques suggestions : « appliquer les tarifs en fonction des revenus, revoir la politique »...

#### Connaissez-vous votre budget ?

La majorité des personnes protégées ont vu leur budget, ce qui les intéresse. La reddition de leur compte leur est transmise soit des visites du mandataire, soit par courrier ( fréquence 1 fois par mois, ou trois mois)

Dans l'ensemble, les personnes protégées disent faire confiance à leurs mandataires et ne vérifient pas toujours leur budget. Il leur est demandé de le vérifier afin d'éviter une erreur comme le double paiement d'une facture, par exemple.

#### Que pensez-vous de la présentation du budget ?

Il est présenté deux maquettes types de budget utilisés par l'UDAF du Var, aux personnes présentes, Que pense les personnes présentes de cette maquette. Est-elle agréable, facile à lire, à comprendre ?

Les avis sont partagés certains préfèrent l'ancien car elles le trouvent plus clair et plus aéré, mais d'autres personnes préfèrent le nouveau budget car les postes sont davantage détaillés et il y a la présence d'une colonne réalisée avec le restant disponible,

#### Comment pouvons-nous l'améliorer pour le rendre plus attrayant ?

En mettant des dessins par exemple par poste de dépense ? suggestion faite par les animateurs.

- 9 personnes protégées pensent que c'est une bonne idée
- 1 personne protégée pense que ce serait infantilisant.

#### Êtes-vous intéressés par les recettes annuelles qui apparaissent sur le nouveau budget ?

- Les avis sont partagés. 7 personnes protégées disent se concentrer uniquement sur le budget mensuel/ 3 personnes protégées disent que ce n'est pas dérangeant

## QUESTIONS /REPONSES DIVERSES

Au cours de cette instance, les personnes protégées ont besoin de poser des questions d'ordre général, sur le budget essentiellement sur :

### **« La participation des personnes protégées ? »**

Il est répondu qu'il est répondu que cette participation décidée par le gouvernement permet d'assurer le fonctionnement de l'UDAF (matériel et salaires des délégués), elle est calculée en fonction des ressources des personnes protégées, la Direction Départementale de la Cohésion Sociale vient compléter les frais de la mesure de protection.

- **La possibilité d'avoir un budget loisirs, voyage ?**

Il est possible de le faire en prévoyant des dépenses variables et si le budget le permet (excédentaire, priorité aux charges fixes) , il convient de voir avec le mandataire qui suit la personne.

- **Sur un accompagnement pour aider les personnes à tenir un budget : (ex : arrêter de fumer et faire des courses en fonction de notre budget.**

Il leur est répondu qu'il existait des services d'accompagnement à la vie sociale qui peuvent permettre aux personnes protégées de les aider et de leur permettre d'acquérir davantage d'autonomie, cependant, chaque situation étant singulière, il convient de se rapprocher du délégué mandataire pour travailler le projet et en faire la demande.

- **Sur la différence entre curatelle et tutelle ?**

Les usagers ont des questions sur la différence entre la mesure de tutelle et de curatelle, des explications sont données étayées par des exemples.

## **CONCLUSION**

La maquette budget est à améliorer pour davantage de lisibilité.

### **QU'AVEZ-VOUS PENSÉ DE LA REUNION ?**

Un tour de table est réalisé pour connaître les impressions du groupe d'usagers sur la réunion écoutée : tout le monde trouve que cela s'est bien passé. Un usager précise qu'il reviendra et un autre dit qu'il a appris des choses et des astuces à mettre en application.

### **ORDRE DU JOUR PROCHAINE REUNION**

Suite à ce qui avait été énoncé par les personnes protégées, lors de la première réunion, la prochaine réunion permettra de travailler sur la façon de se protéger d'une éventuelle violence subie.